

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juillet 2016

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, M. PUDDU, C. PUVILLAND, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Absents : I. PETIT.

Excusés : B. BARDET, F. BOUDOURESQUE, L. CARON, JL LEBOEUF, P. PARE.

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 12 juillet 2016

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Monique WIEL, Maire.

### Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu est approuvé - 3 abstentions pour absence

### Révision du SCOT

Le SCOT de Bourg Bresse Revermont date de 2008. En 2013, il a été décidé de procéder à la révision de ce SCOT pour l'adapter aux évolutions législatives depuis les lois Grenelle de l'environnement et pour couvrir l'ensemble du nouveau territoire, la Communauté de Communes de St Trivier de Courtes ayant opté pour intégrer ce Schéma de Cohérence Territoriale en 2014. Le projet a été arrêté en comité syndical le 19 mai 2016.

Actuellement, cette révision est en cours et nous en sommes au stade de l'enquête publique qui démarrera en septembre prochain, pour une durée d'un mois.

Chaque élu a reçu le dossier complet par internet et le dossier est à disposition en mairie pour consultation. La décision finale sera prise en mars 2017.

La commune est sollicitée pour avis sur le projet de SCOT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de révision du SCOT.

### Fusion des intercommunalités

Le préfet ayant pris son arrêté de périmètre le 9 juin 2016, les communes concernées doivent donner leur avis sur le périmètre de la future communauté d'agglomération dans un délai de 75 jours, soit avant le 24 août 2016.

Les élus municipaux ont été destinataires des relevés de décisions prises par le Comité de Pilotage (composé de 4 élus et 1 directeur par communauté de communes) et notamment du projet de territoire, de la plateforme d'engagements et d'une synthèse des éléments financiers et fiscaux.

Le nombre de conseillers communautaires sera de 118. Pour les communes de plus de 1000 habitants, il faudra réélire au sein du conseil les conseillers communautaires parmi les élus communautaires existants. Dans les communes de moins de 1000 habitants, une désignation parmi les conseillers communautaires actuels devra avoir lieu, dans l'ordre du tableau.

Pour les communes n'ayant qu'un seul élu communautaire, il conviendra d'élire ou désigner un suppléant (selon que la commune possède plus ou moins de 1 000 habitants). Il est à noter que l'emplacement exact du siège de la future communauté de communes n'est pas encore connu.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le périmètre de la future communauté d'agglomération, à l'unanimité moins une abstention.

### **Tableau des emplois**

Pour faciliter les démarches administratives et vu la difficulté de trouver des intervenants pour les TAP, il est proposé de créer quatre emplois de 2 heures par jour, soit 6 heures par semaine. Le conseil accepte à l'unanimité.

Il est proposé également de modifier le contrat d'Elodie Moissonnier qui est actuellement à 22 heures par semaine avec 6 heures complémentaires hebdomadaires, pour le transformer en contrat à 28 heures par semaine. Cela lui permettrait de bénéficier du statut de fonctionnaire territorial et ce sans coût supplémentaire pour la commune. C'est un moyen de gratifier un agent très impliqué et rigoureux dans ses fonctions de coordinatrice TAP depuis 2 ans maintenant.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Concernant le bilan des TAP, l'année est satisfaisante. 256 enfants ont participé sur 310 enfants scolarisés. Le coût à la charge de la commune est de l'ordre d'environ 50 000 €.

### **Décision Budgétaire Modificative**

Sur le budget camping, il est nécessaire de virer la somme de 10 000 € du chapitre 23 (immobilisation en cours) sur le chapitre 21 (immobilisations). Le compte 21 a été utilisé pour l'achat du mobil-home, des lodges, le remplacement des rideaux et matelas ...

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **Rapport annuel du Syndicat des eaux**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le Syndicat Intercommunal des Eaux AIN SURAN REVERMONT, pour 2015. Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **Feu d'artifice de Pressiat**

Depuis de nombreuses années, les communes de Verjon, Courmangoux et Pressiat s'associent pour partager le coût d'un feu d'artifice annuel, qui est tiré à tour de rôle dans chacune des 3 communes.

Il a été décidé de maintenir cette organisation. Cette année, le feu d'artifice doit avoir lieu à Pressiat pour la Saint Laurent le 7 août. Comme il n'avait pas pu avoir lieu l'année dernière (sécheresse), il est proposé que le montant total du feu d'artifice soit de 3000 € TTC (au lieu de 2 400 €) en augmentant la part revenant à Val-Revermont pour marquer la fusion.

La part pour Courmangoux et Verjon reste fixée à 800 € TTC chacun.

Après discussion, le conseil municipal accepte la proposition, avec une abstention, et autorise madame le Maire à demander la participation aux communes de Courmangoux et Verjon.

## **Frais de scolarité**

Depuis plus de 10 ans, le montant demandé aux communes qui envoient leurs enfants à l'école de Treffort est de 420 € par enfant et par an.

Il est proposé de réactualiser ce montant, sachant que les frais supportés par la commune pour les enfants scolarisés en 2015 sont entre 750 et 800 € par enfant et par an.

Pour information, la commune de St Etienne du Bois demande 650 € par enfant.

Madame le Maire propose de demander aux communes concernées (Courmangoux essentiellement) le même montant, soit 650 € par enfant et par an, à partir de l'année scolaire 2016-2017.

Pour information, la commune de Courmangoux a été informée au préalable de cette proposition d'augmentation des frais.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Foyer des personnes âgées : évaluation externe**

Le département nous informe que les foyers-logements sont tenus de réaliser leur évaluation interne et externe avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nous avons déjà réalisé l'évaluation interne.

Pour l'évaluation externe, nous souhaitons relancer une procédure de consultation de structure réalisant ce type d'évaluation, car un seul cabinet nous avait répondu (cabinet KHEOPS).

Devant les délais très courts, nous proposons néanmoins de retenir l'offre du cabinet KHEOPS pour un montant de 3000 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le tarif sera négocié si la commune de Marboz s'associe avec nous pour l'évaluation de leur foyer-logement.

## **Réhabilitation de la mairie**

La commission s'est réunie les 4 et 18 juillet. Elle propose au conseil municipal les positions suivantes :

- Nécessité d'une salle polyvalente, modulable d'un minimum de 150 m<sup>2</sup>, donc nécessité d'une extension
- Choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (en cours)
- Choix du cabinet d'architectes : préférence pour une procédure permettant un dialogue entre la maîtrise d'ouvrage et les cabinets d'architectes retenus.
- Elaboration d'un questionnaire permettant d'affiner les souhaits des associations utilisatrices de salles communales.

La commission a écarté le principe du concours d'architectes, préférant une assistance à maîtrise d'ouvrage qui permet les échanges et le dialogue avec le cabinet d'architecte et une meilleure adaptation du projet aux choix des élus. Le concours d'architectes ne permet pas de modifier le contenu du projet, et manque donc de souplesse.

L'existence d'une salle polyvalente, modulable, permettrait d'avoir une salle permettant de répondre à des besoins qui sont déjà existants et d'autres à venir, et éviterait l'utilisation de la cantine pendant les week-ends, pour des fêtes familiales.

L'investissement lié à cette réhabilitation est conséquent, mais comme l'indique un conseiller, c'est un investissement pour l'avenir.

Une prochaine réunion de la commission se tiendra le 12 septembre.

## **Subvention toiture**

Une demande de subvention est accordée à madame GOUDARD pour la réfection de sa toiture pour 618 €.

Le conseil municipal accepte avec une abstention.

## **Tour des commissions**

**Forum des associations** : prévu le 17 septembre 2016 de 9 heures à 12 heures à la salle des sports de Treffort, une vingtaine d'associations ont déjà répondu. Il y a eu peu de représentants d'associations lors de la réunion de préparation.

**La commission sport** va se réunir début septembre pour analyser les besoins des utilisateurs de la salle des sports.

**Voirie** : Tous les travaux engagés sont terminés. Un nouveau point va être fait sur le budget de fonctionnement de la communauté de communes pour étudier si deux ou trois chemins pourraient être repris avant la fin d'année.

**Syndicat de rivière** : les travaux d'élagage du Sevron sont en cours. Suite à une question portant sur le bois coupé, il est rappelé que le bois est soit conservé par les propriétaires soit transformé en plaquettes.

**Culture** : la saison d'hiver est en préparation. Préparation d'un projet participatif autour de l'arc en ciel du foyer.

**Aménagement** : le dossier du bas de Cuisiat est en cours d'étude par le Département.

Pour l'aménagement paysager des abords de la fromagerie, un contact a été pris avec la maison familiale de Péronnas et les Sardières, sans nouvelle à ce jour.

Au lotissement St Michel, sont constatés plusieurs problèmes. Un rappel des règles par rapport aux horaires et au respect des jeux pour enfants a été fait récemment auprès de l'ensemble des habitants du quartier. Et certains désagréments sont rapportés après le ramassage des ordures ménagères (poubelles non rentrées par les propriétaires). Une réflexion est engagée pour essayer de palier au mieux à ces nuisances.

**Cantine** : la cantine envisage de faire appel à une société, Sud Est Restauration, pour la gestion du personnel lié à la préparation des repas. Cette structure aura aussi la charge du respect des règles d'hygiène. Si cette coopération se contractualise, elle se mettra en place dès la rentrée scolaire prochaine. Les conditions posées par la cantine auprès du prestataire sont de poursuivre l'approvisionnement local en complément du mode d'approvisionnement actuel auprès d'un grossiste. En cas de manquement, le contrat pourra être dissous à l'issue d'un préavis de 4 mois.

Un élu propose que soit mis en place un questionnaire de satisfaction suite à la mise en place de ce prestataire.

**Ambroisie** : La parcelle incriminée il y a 2 ans est à nouveau infestée cette année. Comme elle est plantée en maïs, un traitement chimique dirigé a eu lieu et d'autres mesures ont été déjà conduites.

Face à la présence de l'ambroisie, la commune ne reste pas inactive : mise en place du référent ambroisie, articles parus à plusieurs reprises, dans différents modes de transmission (quotidien, journal, site internet de la commune, bulletin municipal, page facebook, ...) pour informer la population.

Des actions auprès des enfants de l'école, en partenariat avec l'ADESSA ont été menées cette année. On peut déplorer le peu d'impact de ces différentes mesures de sensibilisation auprès des habitants.

Nous notons que les zones présentant de l'ambrosie ont tendance à être moins importantes cette année.

**Urbanisme** : suite à une demande de construction d'une cabane de vigne en zone N sur Cuisiat, et au refus de la DDT et de la commission urbanisme, Madame le Maire a refusé cette construction. L'association, porteuse du projet de construction, a déposé plainte devant le Tribunal Administratif. Madame le Maire sollicite le recours à un avocat pour défendre la commune dans ce dossier.

### Questions diverses

**Mondial de quad à Pont de Vaux** : les organisateurs de ce mondial ont informé la commune qu'une randonnée en quad (environ 20 groupes) devait passer dans les chemins de la commune les 26 et 27 août prochain. Après vérification du parcours, il s'avère que celui-ci est impossible, car inadapté. L'organisateur a été informé de l'impossibilité d'emprunter les chemins proposés et convoqué le 14 juillet pour un rendez-vous qu'il n'a pas honoré. Avec ou sans nouvelle de leur part, le conseil municipal a décidé de leur faire une réponse négative par écrit.

**La grange du Pin** : Après analyse de l'eau de baignade, celle-ci s'avère de mauvaise qualité. Un arrêté d'interdiction de baignade sera pris demain 21 juillet jusqu'à nouvel ordre.

#### **Embauches cet été :**

-Corentin Curt, maître-nageur, assure la surveillance de la baignade à la Grange du Pin du mardi au dimanche de 12 heures à 18 heures, pendant les deux mois d'été.

-Margot Chabrol est présente les samedis et dimanches au camping pour assurer le ménage, l'accueil et les départs des estivants en complément le samedi et en remplacement de Greg Bodet le dimanche.

-Aux services techniques, Tom Burdeyron travaille du 5 juillet au 5 août, suivi par Yves Curnillon du 8 au 26 août (remplacement de l'arrêt de Benoit Chabane), sachant que Laurent Dauvergne, ancien employé de Pressiat, ne sera remplacé que fin août.

-Deborah Collard, qui vient d'avoir un petit garçon, Augustin, est remplacée à la médiathèque par Camille Corbel (5 heures par semaine le samedi), et le reste du temps par des bénévoles de l'association et Laurence Pillon (agent administratif à la mairie).

**Orthophonistes** : un courrier a été reçu fin juin de la part des orthophonistes installées à Treffort, informant de leur projet de départ au 31 décembre de cette année. Un contact téléphonique a été immédiatement pris avec elles.

**La route des Trois Monts** : un bureau d'étude a été reçu. En plus de l'enfouissement de l'éclairage public, le réseau télécommunication, les trottoirs, un séparatif pour éviter le traitement des eaux claires dans la station d'épuration est proposé. L'agence de l'Eau pourrait financer une partie de l'étude. Un délai sera demandé auprès du département pour le dépôt du dossier de demande de subvention. La durée de la conduite du projet pourrait prendre deux ans.

La marche gourmande organisée le 31 juillet a peu de participants pour l'instant.

**Prochain conseil municipal le 28 septembre à 20 h 30 à Cuisiat  
Séance levée à 23 h 45**